

Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo-incommodo - CLASSE 1

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande, en vue d'obtenir une autorisation, dont détails ci-dessous, a été présentée.

PARC ÉOLIEN ET POSTE DE TRANSFORMATION

Requérant : Prosolut SA
Pour le compte de : Sudwand SA.
Localité : Section B de Bettange-sur-Mess
Commune : Dippach
Réf. Dossier : **1-2024-002**

Le dossier de la demande se trouve déposé au bureau du service technique à la maison communale de Reckange-sur-Mess et peut être consulté par tous les intéressés pendant 15 jours, à savoir du :

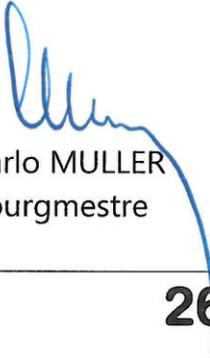
26 juillet 2024 (jour de l'affichage) au 12 août 2024 inclusivement.

Toute observation relative au projet en question doit être adressée par écrit au bourgmestre de la commune de Dippach endéans le délai sus indiqué et au plus tard à l'expiration du délai d'affichage :

Administration Communale de Dippach
11, rue de l'Eglise
L4994 Schouweiler

Reckange-sur-Mess, le 24 juillet 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Jenny Mannes
Secrétaire communal f.f.

26.07.2024 – 12.08.2024
1-2024-002

www.reckange.lu